

Bulletin d'histoire politique

La trahison des clercs: «Québec, Duplessis et après...»

Michael Oliver



Volume 3, Number 1, Fall 1994

Les intellectuels et la politique dans le Québec contemporain. Actes du colloque du 20 mai 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063446ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063446ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Septentrion

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Oliver, M. (1994). La trahison des clercs: «Québec, Duplessis et après...». *Bulletin d'histoire politique*, 3(1), 35–39. <https://doi.org/10.7202/1063446ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LA TRAHISON DES CLERCS: «QUÉBEC, DUPLESSIS ET APRÈS...»

Michael Oliver

Professeur invité, Université Bishop's

Julien Benda a publié *La trahison des clercs* en 1927 et le thème de son ouvrage a constitué le *leitmotiv* d'innombrables débats au cours des années qui ont suivi. Même si ce livre a été traduit en anglais (par un écrivain bien connu à l'époque, Richard Aldington), le débat sur le rôle et la responsabilité sociale et morale du «clerc» n'a jamais atteint la même importance dans les milieux anglophones que chez les francophones. Le concept même de «clerc» est presque intraduisible en anglais. Aldington n'a pas osé le faire, et la première édition de la version anglaise s'intitulait *The Great Betrayal*¹. Par la suite, les éditeurs ont substitué *The Betrayal of the Intellectuals*² comme titre, mais la réticence d'Aldington nous alerte aux dangers auxquels l'anglophone doit faire face quand il s'immisce dans ces questions.

Je n'offre pas d'excuses pour cette façon apparemment fastidieuse d'aborder le sujet d'aujourd'hui, «L'intellectuel et la politique dans le Québec contemporain». Au contraire, je m'en justifie pour deux raisons:

- a) parce que le mot «intellectuel» en français est toujours infusé des valeurs qui se rattachent au mot «clerc» et, pour cette raison, porte des nuances importantes dont un anglophone doit tenir compte;
- b) parce qu'il est utile, je crois, d'examiner le concept d'intellectuel dans la politique du Québec en posant une question négative: «Quand et comment l'intellectuel trahit-il son rôle dans la politique?»

Selon Benda, la trahison des clercs consistait en la substitution de «projets d'intérêts pratiques» aux véritables tâches des intellectuels, la défense des «valeurs éternelles et désintéressées comme la justice et la raison». L'intellectuel qui se rattache aux intérêts d'un groupe particulier — une classe, une race, une nation — est malhonnête, parce qu'il utilise sa part du fonds de prestige amassé par des véritables intellectuels pour des

fins partielles. Le domaine du clerc est l'universel; en tant que clerc, il n'a rien à apporter aux causes particulières. Prétendre apporter la légitimité spéciale de l'intellectuel à un «projet d'intérêts pratiques», voilà ce qu'est la trahison des clercs. En lisant Benda on se sent très proche de Jean-Jacques Rousseau, avec sa volonté générale qui a toujours raison, et ses volontés particulières qui induisent les sociétés en erreur.

Si l'on accepte le cadre conceptuel de Benda, comme Pierre Trudeau l'a fait dans son article «La nouvelle trahison des clercs³», on conclue qu'un grand nombre d'intellectuels du Québec, à chaque époque historique, ont été coupables de la trahison. Le dévouement de l'intellectuel au destin et aux intérêts de la nation canadienne-française a toujours constitué la règle plutôt que l'exception. Même les évêques qui ont déconseillé des manifestations excessivement nationalistes (après la Conquête, en 1837, aux temps de la pendaison de Riel, et pendant les crises de conscription des deux grandes guerres du 20^e siècle) l'ont fait justement parce que cela allait à leurs yeux dans le sens des intérêts à long terme de la «nation» francophone du Canada.

Dans cette perspective, la révolte des intellectuels contre Duplessis durant les années 1950 se distingue remarquablement des autres périodes de mobilisation politique dans l'histoire du Québec. Pour une fois, il ne s'agissait pas de défendre la nation contre des menaces de l'extérieur, mais de se confronter à une force répressive interne à la société québécoise. La critique des intellectuels ne s'attaquait pas aux soi-disant «ennemis de la Nation» mais au chef qui prétendait d'incarner les valeurs fondamentales de la Nation, soit Maurice Duplessis. Celui-ci a réussi l'impossible: il est parvenu à éloigner de la cause nationaliste une grande partie de ceux qui avaient toujours été ses plus fidèles serviteurs, les intellectuels. Cette défection s'explique de plusieurs façons. Le dédain de Duplessis pour ceux qu'il désignait comme «les poètes» était un facteur. Mais les raisons sociologiques étaient beaucoup plus importantes, surtout le refus de Duplessis d'utiliser le pouvoir de l'État provincial pour ouvrir les voies d'accès de la nouvelle bourgeoisie québécoise (dont les intellectuels faisaient partie) à la puissance qu'il aurait pu leur offrir. Il faut dire aussi que l'aliénation des intellectuels à la cause nationaliste était loin d'être complète. Le rapport de la Commission Tremblay⁴ a exprimé la pensée de plusieurs clercs, y compris M. François-Albert Angers qui est parmi nous ce matin, et cette pensée s'accordait très étroitement au point de vue politique et social de Duplessis. Mais cela dit, le fait demeure que la plupart des intellectuels se sont engagés dans une campagne pour les valeurs qui n'avaient rien à faire aux valeurs

nationalistes et qui découlaient des principes universels de la liberté et de la démocratie. Enfin, les clercs du Québec cessaient leur trahison et s'enrôlaient dans une action universelle que Benda auraient pu approuver sans réserves.

Après la mort de Duplessis, nous assistons au retour des intellectuels à la cause de la Nation et à la montée d'un nationalisme étatiste, ou au moins beaucoup plus axé qu'auparavant sur l'utilisation de l'État québécois pour réaliser de grands objectifs économiques et sociaux. La plupart des «clercs» se sont ralliés à des positions politiques qui préconisaient, soit la création d'un Québec indépendant, soit le maintien de liens beaucoup moins étroits avec le reste du Canada (c'est-à-dire l'obtention pour le Québec d'un «statut particulier»). Voici comment allait renaître la trahison des clercs, avec le rétablissement, d'une façon encore plus forte qu'auparavant, de modes de pensée et d'action qui ont été partagés par maintes générations d'intellectuels québécois.

Enfin, il est temps de nous arrêter et de questionner la définition de la «trahison» de Benda et ses disciples. Soulignons d'abord les éléments valables dans cette pensée. On peut reconnaître que celui qui s'enferme dans un groupe, qui se limite à l'orthodoxie doctrinale la plus rigide, qui refuse de prendre au sérieux des idées rivales, trahit la notion de l'intellectuel comme source d'ouverture et de l'éclaircissement. L'intellectuel qui dirige toujours l'hostilité à l'ennemi de l'extérieur et qui n'examine jamais les faiblesses et les erreurs de son propre groupe («nous autres») est coupable de trahison. Comme celui qui prétend que tous les problèmes vont disparaître avec la création d'un nouvel État. Le clerc peut aussi trahir par un manque de courage, par peur de perdre l'estime de ses pairs, ou parce qu'il craint de subir des punitions de ceux qui déterminent les politiques qu'il met en question. Je me souviens très clairement du défi lancé par Jean-Charles Falardeau aux réunions de l'Institut canadien des affaires publiques, en 1959, quand il invitait ceux qui se plaignaient de la dictature de Duplessis à avoir le courage de tester les limites de leurs libertés, de vérifier si les bornes de la pensée et de l'action permises n'étaient pas moins rigides qu'ils ne pensaient.

Mais cela dit, les faiblesses du concept de trahison de Benda sont multiples. Le clerc qui se situe, sans rattachement communautaire, dans le domaine des universels est une construction mythique. Si vous en doutez, relisez Charles Taylor sur l'atomisme⁵. Et ceux qui dénoncent le rattachement à une classe, ou à une nation, ou à un peuple sont très souvent des partisans déguisés d'une autre classe, ou d'une autre nation, ou d'une autre

culture. L'affirmation des valeurs individuelles est trop fréquemment la façade qui cache une affinité aux valeurs hégémoniques. Celui qui est satisfait de la configuration actuelle des pouvoirs sociaux et politiques peut facilement utiliser le libéralisme individualiste pour dénoncer chaque tentative de définir une identité personnelle mettant l'accent sur l'appartenance à un groupe plus petit (un groupe linguistique) ou plus grand (le prolétariat mondial) que l'État actuel. Ce dernier est presque toujours considéré comme une donnée immuable, ne pouvant être remise en question. (Entre parenthèses, et parce que la trahison nous préoccupe, il est révélateur de constater l'aisance du libéral devant les lois qui punissent la trahison contre l'État, même si cette trahison présuppose des valeurs qui sont loin d'être universelles.)

En conclusion, j'estime que la définition de Benda de la trahison des clercs et, par extension, du rôle véritable des clercs, est devenue caduque, parce que l'individu, et par conséquent l'intellectuel, qui n'a d'autre rapport humain qu'avec l'humanité universelle n'existe pas. Mais, je propose que l'on aille un peu plus loin, et qu'on reconnaisse que la véritable trahison des clercs consiste plutôt dans le manque d'égards face aux différences humaines et au refus de respecter les différentes identités qui en résultent. Si l'on adopte cette optique, il s'ensuit que l'on est soupçonneux face aux «clercs» qui, d'une part, préconisent la création d'une nouvelle identité prédominante québécoise comme panacée aux problèmes interpersonnels ou inter-groupes, et aussi face aux autres clercs qui, d'autre part, prétendent que l'acceptation d'une seule identité canadienne, dans laquelle chaque individu porte des droits et devoirs identiques, mettra fin à nos conflits majeurs et aux complexités du multiculturalisme.

Avigail Eisenberg, dans un excellent article récent⁶, discerne l'émergence dans les jugements des cours canadiennes d'une «perspective de différence». Cette perspective implique le rejet de l'idée que les personnes doivent être traitées de la même façon en dépit des caractéristiques qui les distinguent l'un de l'autre et qui sont cruciales à une saine identité personnelle.

Je suggère que cette «perspective de différence» évite les difficultés des deux autres perspectives que nous venons d'examiner. D'abord, elle met de côté le rhétorique de droits individuels qui présuppose une seule identité pour tout citoyen et qui déguise, d'habitude, l'hégémonie de l'élément dominant dans un État donné. Deuxièmement, elle refuse des solutions qui prétendent que la substitution d'une nouvelle identité homogénéisante et dominatrice (la nation québécoise au lieu de la nation canadienne) permettra d'échapper aux exigences des différences.

En fin de compte, la trahison des clercs consiste dans l'incapacité à établir des distinctions. L'intellectuel québécois, ou l'intellectuel canadien, ou l'intellectuel tout court, peut trahir son rôle dans la politique par un refus de reconnaître et de respecter des identités distinctes et les différences sur lesquelles ces identités se basent. Et je termine dans l'espoir de voir les intellectuels anglophones accorder la même importance à l'analyse de leur rôle en politique, comme l'ont fait traditionnellement les intellectuels francophones.

Notes

1. London: William Morris, 1928.
2. Boston: Beacon Press, 1955.
3. *Cité libre*, avril 1962.
4. Québec, *Rapport de la Commission Royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1956.
5. *Philosophy and the Human Sciences, Philosophical Papers 2*, Cambridge: Cambridge University Press, 1985, chap. 7.
6. 'The Politics of Individual and Group Difference in Canadian Jurisprudence', *Revue canadienne de science politique* XXVII:1, mars 1994.